

**PROJET NIGER LIRE (LEARNING
IMPROVEMENT FOR RESULTS IN
EDUCATION)**

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES
PRENANTES (PEPP)**

Décembre 2019 (Version 1)-Decision Meeting

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. DESCRIPTION DU PROJET	4
1.1 Objectifs du projet.....	4
1.2 Composantes du Projet.....	4
1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	6
1.4. Zone d'intervention du projet.....	8
1.5 Caractéristiques sociodémographiques et culturels de la zone du projet.....	8
1.6. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du Projet.....	12
1.7. Méthodologie d'élaboration du PEPP.....	12
2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	13
2.1. Résumé des activités déjà engagées.....	13
2.2 Activités envisagées.....	14
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	15
3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet.....	15
3.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	15
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	16
4.1 Examen des commentaires.....	21
4.2 Phases de mise en œuvre du Projet.....	21
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	21
5.1. Ressources.....	21
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	22
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET LIRE	22
6.2. Mécanisme de Gestion des Plaintes du Projet LIRE.....	22
6.3. Actions envisagées.....	24
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	25
CONCLUSION	26
ANNEXES	27

INTRODUCTION

L'amélioration du capital humain est l'un des enjeux majeurs identifiés dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 du Niger. Le programme 3 du PDES 2017-2021 « Développement du capital humain » vise particulièrement l'amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population à travers notamment i) une prise en charge plus efficace des flux scolaires, universitaire et la formation professionnelle, ii) la prise en charge des jeunes hors du système éducatif, iii) le renforcement de l'alphabétisation, iv) l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation, v) une gestion et un pilotage plus efficaces des structures en charge de l'éducation et de la formation, vi) le développement des capacités du système de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et vii) le renforcement de la gouvernance et de la coordination du secteur. En 2013, un Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) a été élaboré pour la période 2014-2024. L'évaluation de la première phase de mise en œuvre du PSEF (février 2019) a été réalisée et a montré qu'en l'espace de seulement cinq ans, le système éducatif nigérien s'était profondément modifié. Si le système éducatif nigérien présente des difficultés certaines, la volonté politique de transformer la situation est manifeste depuis 2017, y compris au plus haut niveau de l'Etat avec notamment la promulgation de l'obligation et de la gratuité de l'éducation jusqu'à 16 ans dans le cadre du Programme de Renaissance du Président de la République. Le Plan de Transition du Secteur Education-Formation (PTSEF) 2020-2022 prend en compte ces évolutions. Le PTSEF a été endossé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en novembre 2019. Le choix d'élaborer un plan de transition sur trois ans résulte des incertitudes relatives aux données statistiques, incertitudes ne permettant pas de faire des projections sur le long terme, et de la vulnérabilité du système éducatif. L'objectif est de préparer les conditions nécessaires à une planification plus longue, plus précise et plus exhaustive. L'élaboration d'un nouveau plan sectoriel pourra ainsi démarrer début 2022 (pour une adoption fin 2022).

Le PTSEF 2020-2022 propose ainsi de préparer les conditions de cette évolution tout en initiant quelques orientations nouvelles de politique fondées sur des études diagnostiques solides et dont les premiers effets pourront être mesurés rapidement. En attendant une planification plus exhaustive et de plus long terme, le PTSEF opte pour la présentation détaillée d'un petit nombre de stratégies prioritaires sous chaque axe (accès, qualité, pilotage et gestion), ces stratégies visant à produire à court terme des effets mesurables permettant de consolider le système éducatif nigérien, et à structurer l'action des autorités autour d'impératifs relevant d'objectifs prioritaires de transformation. Le PTSEF est organisé autour de trois axes dont chacun présente deux objectifs prioritaires correspondant aux changements à impulser durant les trois années pour poser les bases d'un futur plan de longue durée tout en consolidant les éléments positifs du système.

Pour financer une partie de ce programme et s'appuyer sur la nouvelle approche de la Banque mondiale en matière d'éducation, à contribuer à éliminer la pauvreté en apprentissage au Niger, le Gouvernement a obtenu un financement de la Banque mondiale à travers la mise en place d'un Projet LIRE (Learning Improvement for Results in Education) pour une période de cinq ans. Actuellement, ce financement d'environ 120 M\$, vient en appui aux sous-secteurs du cycle de base 1 qui est sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP), et du cycle de base 2 géré par le Ministère des Enseignements Secondaires (MES).

Ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

1. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Objectifs du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans certaines régions, et renforcer la planification et la gestion de l'éducation.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) Utilisation des technologies afin d'améliorer les pratiques enseignantes ;(ii). Promouvoir l'apprentissage pour les filles, les enfants vulnérables et en dehors de l'école ; (iii) renforcer le pilotage des services éducatifs.

1.2 Composantes du Projet

Les activités du Projet LIRE sont organisées autour des composantes suivantes : la composante 1 soutiendra les meilleures pratiques pédagogiques et l'amélioration de la pédagogie en classe ; la composante 2 appuiera les interventions directes visant à améliorer l'apprentissage pour tous les enfants, et la composante 3 renforcera le pilotage du système éducatif, notamment grâce à des efforts accrus pour le suivi et l'évaluation des processus et des résultats en matière d'éducation. La composante 4 est axée sur l'administration du Projet, et une composante zéro dollar d'intervention en cas d'urgence a également été ajoutée en cas de nécessité d'une intervention d'urgence imprévue.

Composante 1 : Utilisation des technologies numériques pour améliorer les pratiques d'enseignement

Cette composante vise à améliorer la qualité de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire en soutenant une série d'interventions innovantes permettant aux enseignants d'adopter des approches d'enseignement interactives, centrées sur l'élève. Pour ce faire, il s'agira: (i) d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants grâce à des approches pédagogiques interactives, axées sur l'action, (ii) d'établir un modèle d'encadrement et de supervision reposant sur la technologie pour améliorer la formation continue des enseignants et la performance; (iii) d'améliorer la qualité et la fourniture du matériel d'enseignement et d'apprentissage; et (iv) d'accroître la responsabilité et la transparence grâce à des mesures de gouvernance transversales dans chacune des sous-composantes, y compris des subventions basées sur la performance et une meilleure distribution du matériel d'apprentissage.

Composante 2 : Promouvoir l'apprentissage pour tous les enfants

La composante 2 vise à améliorer l'apprentissage pour les populations vulnérables au Niger en offrant des voies nouvelles fondamentales en matière d'éducation pour répondre à leurs besoins d'apprentissage. Les interventions ciblent les plus vulnérables au Niger, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants déplacés et les pauvres des zones rurales non scolarisés. La composante comprend une série d'interventions directes axées sur

l'amélioration des compétences en lecture et adaptées à différents élèves et milieux d'étude, avec des activités complémentaires de sensibilisation au sein des communautés. L'approche en trois volets comprend (i) des activités communautaires ciblées de prévention qui fournissent un soutien aux enfants qui présentent un risque de décrochage du système; (ii) un programme accéléré de «rattrapage» ou de deuxième chance destiné aux enfants des régions les plus vulnérables du Niger afin qu'ils puissent s'insérer ou se réinsérer dans l'enseignement formel; et (iii) l'intégration du programme de lecture, d'écriture et de calcul dans les Makarantas/Médersas afin d'assurer la fourniture des compétences de base.

Composante 3 : Renforcement des systèmes et des capacités pour l'octroi de services en matière d'éducation

Le manque d'efficacité du système éducatif est symptomatique de la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines du secteur, et de l'absence de mécanismes de responsabilisation et d'incitations basées sur les performances. La composante 3 renforcera la gouvernance du secteur de l'éducation en soutenant une série d'interventions aux niveaux central, régional et local, conformément au processus de décentralisation en cours.

Composante 4 : Administration et coordination du projet

La composante financera la logistique et les ressources humaines pour la gestion globale du projet afin de faciliter la mise en œuvre du projet. Elle visera à assurer la mise en œuvre effective du projet proposé par le biais de mécanismes de coordination efficaces, de pratiques de gestion financière et de passation des marchés appropriées, ainsi que d'un suivi-évaluation efficace des résultats du projet aux niveaux national et local. Cela inclura, entre autres : une assistance technique ; des campagnes de communication ; des audits ; des sessions de formation ; la préparation de rapports de suivi ; la réparation du matériel et du mobilier ; l'acquisition de véhicules ; les provisions ; les frais d'exploitation ; et les salaires du personnel de l'unité de coordination du projet. Pour soutenir la mise en œuvre de la technologie numérique qui recoupe plusieurs composantes du projet, le personnel spécifique de Gestion de Technologie de l'Information sera recruté.

Par ailleurs, une Composante d'Intervention en Cas d'Urgence (CERC : *Contingent Emergency Response Component*) sans frais sera incluse dans le projet proposé, conformément aux directives énoncées dans l'OP/BP 10.00 (Financement des projets d'investissement), aux paragraphes 12 et 13, à des fins d'intervention d'urgence en cas de crise ou d'urgence admissible, selon les besoins. Cela permettra au gouvernement de demander une réaffectation rapide des fonds du projet afin de réagir rapidement et efficacement à une urgence ou à une crise admissible, telle qu'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou une crise ayant provoqué ou susceptible d'avoir une incidence négative majeure au plan économique et/ou social. Cela inclut le risque accru de catastrophes naturelles dues au changement climatique. Si la Banque mondiale accepte la détermination de la catastrophe et les besoins d'intervention correspondants, cette composante tirera des ressources à partir des catégories qui financent les composantes 1, 2, 3 et 4 et/ou permettra au gouvernement de demander à la Banque mondiale de réévaluer et de réaffecter le financement provenant d'autres composantes des projets pour couvrir les coûts des interventions d'urgence et du relèvement. De plus, le risque de catastrophes naturelles au Niger augmente avec le changement climatique. Les décaissements seront effectués en fonction d'une liste positive de biens de première nécessité ou de la passation des marchés

de travaux et des services de consultants nécessaires pour répondre aux besoins de réponse immédiate et de relèvement.

1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les arrangements institutionnels et de mise en œuvre du projet reposent sur la mise en œuvre du PAEQ et utiliseront une Unité de coordination du projet (UCP), dont les locaux sont situés au sein Ministère des Enseignements Secondaires (MES), qui met en œuvre les activités concernant à la fois le Ministère des Enseignements Secondaires (MES) et le Ministère de l'Enseignement Primaire (MEP). Un manuel de procédures sera approuvé pour définir le processus de contrats basés sur la performance (PBC) et les rôles et responsabilités détaillés de tous les acteurs aux niveaux central, régional, des districts et des écoles. Les rôles et responsabilités sont les suivants :

Au niveau central

Les organismes responsables seront le Ministère de l'Enseignement Primaire (MEP) et le Ministère des Enseignements Secondaires (MES).

La supervision du programme sera assurée par le comité de pilotage du projet (PSC), composé au minimum de représentants du Ministère du Plan, du Ministère de l'Enseignement Primaire (MEP), du Ministère des Enseignements Secondaires (MES), de l'Université Abdou Moumouni (UAM) et de la Banque mondiale au titre d'observateur. Le comité de pilotage du projet (PSC) assurera la supervision du projet, les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet et assurera la coordination avec les autres activités et programmes existants ou proposés présentant de nombreuses similitudes ; (ii) supervisera la mise en œuvre du projet et approuvera les plans d'action annuels et les budgets ; (iii) examinera et approuvera les rapports d'activité du projet ; et (iv) évaluera les réalisations du projet. Le comité de pilotage (SC) doit être en place avant l'entrée en vigueur du projet.

En outre, un comité technique de suivi (TMC) sera créé pour les deux ministères (le MEP et le MES) afin de coordonner et de superviser de manière technique la mise en œuvre du plan d'action annuel et de fournir des conseils et des recommandations au comité de pilotage. Leur rôle principal sera de coordonner et de superviser techniquement la mise en œuvre du plan d'action annuel (AAA) et de fournir des conseils et des recommandations au comité de pilotage (SC). Il sera chargé, entre autres : (i) d'assurer la consolidation des différents plans de travail en un plan d'action annuel budgétisé à soumettre à l'approbation du comité de pilotage (SC), (ii) de veiller à la cohérence du plan d'action annuel (AAA) avec l'objectif de développement du projet (ODP), (iii) de valider les termes de référence des études, consultations, etc., en veillant à leur conformité avec les objectifs du projet; et (iv) de superviser la mise en œuvre du plan d'action annuel (AAA), en surveillant la conformité aux activités planifiées, programmées et mises en œuvre. Le comité technique de suivi (TMC) comprendra le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Primaire (MEP), le Secrétaire général du Ministère des Enseignements Secondaires (MES), tous les Directeurs mentionnés dans le tableau X et l'unité de coordination du projet (UCP).

Une unité de coordination de projet (UCP), sous la supervision directe du Secrétaire général du Ministère des Enseignements Secondaires (MES), sera chargé (i) de la coordination, des aspects du suivi, de la gestion financière globale, de l'audit interne, des décaissements, des fonctions d'achat et de l'assistance technique (TA) du projet, (ii) d'assurer la liaison entre les structures de coordination et les départements du Ministère de l'Enseignement Primaire (MEP) et du Ministère des Enseignements Secondaires (MES) et (iii) d'assurer le transfert

des compétences aux départements du MEP et du MES pendant la mise en œuvre du projet. L'unité de coordination procédera également à la consolidation des documents du projet, y compris le manuel de mise en œuvre du projet (PIM), le manuel de gestion financière, les plans de travail et le budget annuels, les rapports de suivi-évaluation et d'autres rapports d'activité. Elle facilitera également la communication interne et externe et d'autres activités d'appui, comme demandé. L'unité comprend un coordonnateur, le personnel fiduciaire, le personnel informatique et un groupe de travail pour l'assistance technique, tous recrutés conformément aux termes de référence acceptables pour la Banque mondiale. Le groupe de travail fournira une assistance technique aux départements ministériels sur la base d'un plan d'assistance technique détaillé et élaboré pour chaque composante.

Mise en œuvre technique

Conformément à son mandat normal, le Secrétaire général du Ministère des Enseignements Secondaires (MES) assurera la coordination technique globale de la mise en œuvre du projet.

Agences d'exécution des Composantes du projet

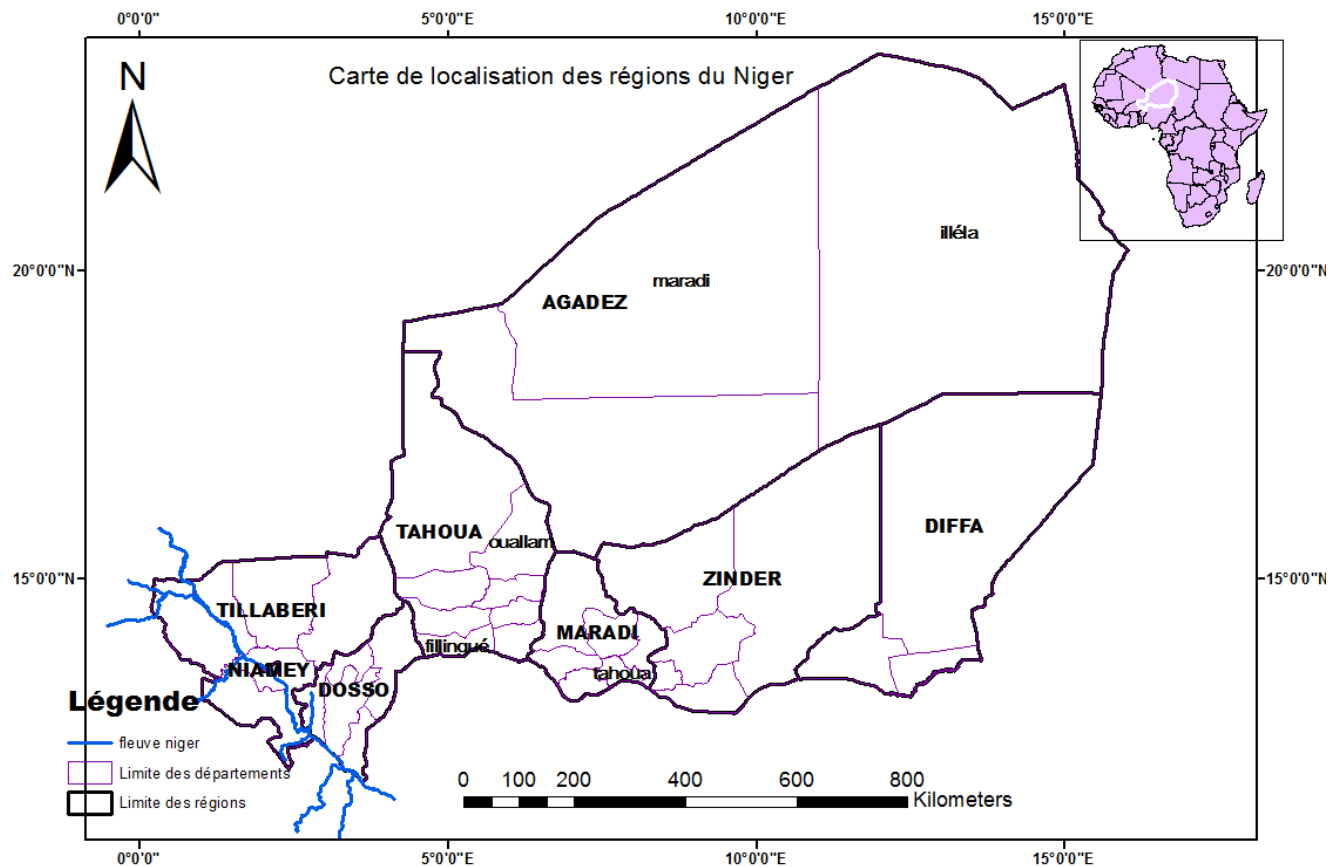
Au niveau décentralisé, une unité régionale d'appui technique (RTSU) sera créée pour coordonner et suivre les activités sur le terrain. Le RTSU, qui dépendra de l'unité de coordination du projet (UCP), sera une petite unité qui travaillera en étroite collaboration avec la Direction régionale de l'éducation, le MEP et le MES. Le mandat du RTSU est le suivant: (i) soutenir la mise en œuvre des activités du projet dans sa zone de couverture spécifique; (ii) fournir un appui technique et de gestion aux bénéficiaires du projet; (iii) établir des rapports d'activité périodiques; (iv) mettre en œuvre les activités de suivi-évaluation; (v) assurer le suivi des activités sur le terrain et la transmission des données à l'APCU; (vii) assurer la conformité des différents sous-projets aux règles et procédures opérationnelles; et (viii) fournir un appui technique aux bénéficiaires et aux prestataires de services.

Le RTSU sera basé dans la direction régionale du MEP / du MES ou louera des bureaux à la charge du projet et travaillera directement avec les huit directions régionales du MEP et du MES. La petite équipe comprendra un coordinateur régional, un assistant comptable et un contrôleur interne.

Le manuel de mise en œuvre du projet (PIM) sera adopté avant l'entrée en vigueur du projet en tant que recueil de procédures pour la mise en œuvre du projet, comprenant les procédures administratives, fiduciaires, de suivi-évaluation et en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Il inclura des termes de référence détaillés pour tout le personnel de l'UCP. Le manuel décrit la manière dont les activités du projet seront mises en œuvre, ainsi que les relations, les rôles et les responsabilités de chaque unité ou institution participante. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) mettra à jour le PIM sur une base régulière. Les directeurs et les chefs de service du MEP et du MES chargés des activités de projet agiront en tant que responsables techniques. Le manuel de mise en œuvre du projet précisera les modalités d'exécution et donnera des informations détaillées sur les activités appuyées par le projet. Un manuel de procédures sera approuvé pour définir le processus de contrats basés sur la performance (PBC) et les rôles et responsabilités détaillés de tous les acteurs aux niveaux central, régional, des districts et des écoles.

1.4. Zone d'intervention du projet

Le projet interviendra sur l'ensemble du territoire national. La carte N° 1 donne un aperçu de la localisation administrative des régions du Niger.



Carte 1 : Localisation des régions administratives du Niger (IGNN, 2016)

1.5 Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du projet

Population

En 2018, le Niger compte une population estimée à 21,5 millions d'habitants soit une densité de 16,9 habitants/Km² (INS, 2018). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) reste très élevé, de l'ordre de 7,6 enfants/femme bien que des tendances à la baisse sont observées (7,3 (INS, 2015). Cet indice constitue une préoccupation majeure pour la santé de la population en général, de la femme et de l'enfant en particulier. Il demeure le principal déterminant du taux d'accroissement démographique de 3,90% par an, l'un des plus élevés au monde.

Par ailleurs, la population nigérienne a la particularité d'être extrêmement jeune (plus de 45% ont moins de 20 ans), à légère prédominance de sexe féminin (50,1%). En 2015, 81, 1% de la population vit en zone rurale.

Santé

En matière de santé, l'organisation du système de santé est calquée sur le découpage administratif du pays avec le niveau central, le niveau intermédiaire constitué de huit Directions Régionales de la Santé Publique (DRSP) avec les Hôpitaux de référence (Niamey

et Maradi¹), les Hôpitaux nationaux (Niamey et Zinder), les Centres Hospitaliers Régionaux (dans les autres chefs-lieux de région) et les Maternités de Référence Régionale (MRR) et les différents centres Mère et enfant.

La couverture sanitaire, mesurée à partir des CSI du secteur public et des populations résidant dans un rayon de 0-5 km, est estimée à 48,4% en 2015². C'est la proportion de la population ayant théoriquement accès au PMA. Elle indique que moins d'une personne sur deux est couverte par le système de santé, hors cases de santé. En 2015, le ratio sage-femme par rapport aux femmes en âge de procréer est de 1/3 454 (contre 1/5000 préconisé par l'OMS). Le ratio infirmier/population est de 1/3 423 (contre 1/5000 recommandé par l'OMS). Le ratio médecin/population est de 1/33898 (contre de 1/10000 préconisé par l'OMS).

La morbidité est dominée par de nombreuses maladies transmissibles endémiques et endémo épidémiques (paludisme, Infection Respiratoire Aigüe (IRA), maladies diarrhéiques, malnutrition, choléra, méningite, VIH/sida, tuberculose etc.) et l'émergence des maladies non transmissibles (hypertension artérielle, diabète, cancers, goutte, obésité etc.).

Les principales causes de mortalité infanto-juvénile sont les infections respiratoires aiguës (4,4%), la fièvre (14%) et les maladies diarrhéiques (14,1 %). Selon la même enquête du ministère de la santé publique, on estime que 44 % des enfants souffrent de malnutrition chronique dont 22 % sous la forme sévère.

Education et formation

Au Niger, le taux brut de scolarisation primaire a cru de seulement huit points de pourcentage entre 1980 et 2000, pour atteindre 33 % en 2000 (contre un taux brut de scolarisation primaire moyen de 80 % pour l'Afrique subsaharienne en 2000). Malgré les bons progrès réalisés dans l'accès à l'éducation depuis 2000, en 2012, 36 % des enfants en âge d'école primaire et 78 % des enfants en âge du premier cycle du secondaire n'étaient pas scolarisés.

Le Niger a fait dans ce contexte des efforts très importants en matière éducative qui se traduisent par des dépenses dans ce secteur dépassant 21 % des dépenses publiques. Ceci est nettement supérieur à la moyenne pour l'Afrique au Sud du Sahara. Grâce à ces efforts le taux brut de scolarisation pour le cycle de base est ainsi passé de 34 % en 2000 à 71 % en 2012 et près de 84 % en 2014. Ces efforts sont certes remarquables bien qu'en milieu rural une importante fraction de la population d'âge scolaire, en particulier parmi les filles ne soit toujours pas scolarisée.

Le taux brut de scolarisation est passé de 69,9% en 2010 à 80,2% en 2015 pour les garçons et celui des filles est passé de 58,8% en 2010 à 68,0% en 2015. Il ressort que le taux brut de scolarisation des filles, tout comme celui des garçons, a connu une amélioration sensible durant les quatre années. L'écart entre fille et garçons reste cependant stable, environ dix points de pourcentage en faveur des garçons.

¹ *En cours d'opérationnalisation*

² *Ministère de la Santé Publique-Secrétariat général-Direction des Statistiques. Annuaire des statistiques sanitaires du Niger, année 2015*

Le taux d'achèvement au primaire est passé de 41,7% en 2010 à 75,2% en 2015. Pour les filles, il est passé de 35% en 2010 à 64,6% en 2015. Quant à celui des garçons, il a connu une amélioration sensible à la même période de 48,5% à 85,9%. Quant au rapport filles/garçons, il accroit d'année en année et ceci quel que soit le niveau considéré. Au primaire par exemple, ce rapport est passé de 64,88% en 2000 à 81,95% en 2014. Au supérieur, de 34% en 2005, ce rapport a atteint 48% en 2014. On note, toutefois que ce rapport reste encore faible.

Le pourcentage de la population adulte (plus de 15 ans), sachant lire et écrire, est extrêmement bas et se situait à 19 % en 2015 (dont 11 % pour les femmes) (UNESCO 2015). Le pourcentage des jeunes (15 à 24 ans) sachant lire et écrire est également très faible : 27 % (17 % pour les femmes) UNESCO 2015).

Enfin, la proportion des élèves en formation professionnelle et technique par rapport aux élèves suivant l'enseignement de base a certes fortement augmenté passant de 15,5% à 25,57 % de 2013 à 2015 ce qui est excellent mais encore faible en terme absolu (UNESCO 2015). Les faibles moyens dont dispose l'enseignement professionnel et technique expliquent en partie ces résultats. Déjà un nombre significatif de jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur (7300 recensés en 2009) ne trouvent pas d'emplois. Les jeunes avec un très faible niveau scolaire ont par conséquent toute chance de venir gonfler une masse sous employée dans un secteur informel à très faible productivité et aux rémunérations misérables.

En matière d'éducation, le Niger se trouve confronté à un véritable défi pour rattraper son retard en éducation de base, alphabétisation des adultes et formation technique.

Entre les périodes 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, le TBS est respectivement de 74,2%, 76,2% et 77,8% pour le cycle primaire³, de 29,6%, 34,2% et 36,4 pour le 1^{er} cycle du secondaire et en fin de 7%, 8,6% et 8,1% pour le 2^e cycle du secondaire (INS, 2017).

Les progrès accomplis en matière de TBS n'ont pas été accompagnés par des progrès analogues en termes de qualité de l'éducation. La durée moyenne de scolarisation, pour les personnes de plus 25 ans, (1,5 an soit moins du tiers de la durée moyenne de scolarisation en Afrique subsaharienne qui est de 5,2 ans) demeure encore très inférieure au minimum indispensable pour acquérir les connaissances de base (INS, 2017).

Activités socioéconomiques

- Agriculture

Au Niger, le système de production agricole se présente sous forme des petites exploitations agricoles d'un hectare maximum. Il est composé de système de production végétale et d'élevage relativement diversifiée, tributaire des conditions climatiques et édaphiques.

Les performances du secteur agricole restent globalement insuffisantes compte tenu des rendements en régression consécutifs à la baisse progressive de la fertilité, à la mise en culture des terres marginales, à l'absence de jachère et au déficit du bilan hydrique. Un quart seulement des 15 000 000 ha des terres cultivables est aujourd'hui mis en valeur. En outre, 70 000 à 80 000 ha des nouvelles terres sont occupés annuellement par l'agriculture aux dépens des forêts et de l'élevage lui-même fortement extensif. L'agriculture est essentiellement pluviale et les cultures vivrières céréalières constituent la base de la production. Les caractéristiques majeures de l'agriculture nigérienne sont : La persistance

³ Ces chiffres ont été remis en cause et revus à la baisse à travers une vérification selon les échanges de consultations publiques dans le cadre de la préparation du présent travail.

des systèmes de production traditionnels extensifs, la baisse progressive des rendements, les coûts élevés des moyens de production et le faible niveau des prix aux producteurs (Zakari et al, 2016).

Les principales spéculations sont les céréales (mil, sorgho), et les cultures de rente comme le niébé et l'arachide. La production céréalière est confrontée aux difficultés d'aggravation des contraintes climatiques, la pression démographique, les systèmes de production peu performants et l'inadaptation des politiques de développement. Les rendements moyens sont de 530 Kg/ha pour le mil et de 561 Kg/ha pour le sorgho en 2015 (INS, 2016). L'agriculture de rente (arachide, coton) est spécifique à la région méridionale, plus arrosée. L'arachide et le Niébé, qui connaissent respectivement un rendement de 453,12 kg/ha et 245,45 kg/ha sont les principales cultures d'exportation (PFSA 2, 2018).

Les cultures irriguées qui concernent entre autres le riz, l'oignon, le poivron, le blé, la canne à sucre, etc. sont généralement pratiquées sur de petites superficies lorsqu'il s'agit de cultures de contre saison ou maraichères pratiquées sur l'ensemble du territoire, en plus de la région d'Agadez où les cuvettes et les oasis sont mises en valeur. L'exiguïté des parcelles rend l'exploitation non-viable au plan économique. En outre, les dysfonctionnements dans la gestion collective de l'eau et les difficultés d'entretien des ouvrages hypothèquent cette activité

- Elevage

Au Niger, pays sahélien à vocation essentiellement agro-pastorale, l'élevage occupe plus de 87% de la population (SDDEL, 2013). Le cheptel national est estimé à plus de 37 millions de têtes, toutes espèces confondues, pour une valeur totale de plus de 2 000 milliards de FCFA. C'est une activité traditionnelle qui occupe une place de choix aussi bien dans l'économie nationale que dans l'économie familiale. En effet, l'élevage pour lequel le Niger a un avantage comparatif indéniable dans la sous-région ouest-africaine contribue à plus de 11% dans la constitution du PIB et à plus de 25 % du budget des ménages (SDDEL, 2013). Cette forte contribution fait du sous-secteur d'élevage une arme efficace dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en raison non seulement de son apport en produits animaux de haute valeur nutritive mais aussi et surtout par la création d'emplois et de revenus substantiels en milieu rural.

D'un point de vue de leur contribution à la balance commerciale, les ressources animales représentent la deuxième source de revenu d'exportation du pays juste après les ressources minières. Elles représentent, en effet, 62 % des recettes d'exportation des produits du secteur rural et 21% de l'ensemble des produits d'exportation (SDDEL, 2013).

Au cours des dernières décennies, les différentes sécheresses, les modes d'élevage ainsi que de graves difficultés comme (i) la persistance de certaines maladies animales, (ii) la faible productivité et (iii) l'insignifiance des investissements tant publics que privés dans le secteur ont amené l'Etat à l'élaboration de documents divers se référant le plus souvent à l'étude de relance de l'élevage. C'est ce qui a abouti à l'élaboration de la stratégie de développement durable de l'élevage 2013 - 2035 (SDDEL). Cette stratégie dont l'élaboration a été participative, inclusive et itérative donne les grandes orientations du secteur de

l'élevage telles que voulues par l'ensemble des acteurs qui ont activement pris part au processus.

- Pêche

La pêche et l'aquaculture constituent des activités socio-économiques très importantes pour le Niger, employant 50 000 personnes et générant un chiffre d'affaires d'environ 50 milliards de FCFA avec un potentiel de production annuelle estimé à 25 000 tonnes (MHA, 2017).

Les zones de production sont constituées par le fleuve Niger sur 73 000 hectares, le lac Tchad sur 310 000 hectares et la Komadougou Yobé sur environ 600 hectares et plusieurs mares permanentes et semi-permanentes.

La maîtrise de l'eau peut conduire à un développement considérable de la pêche et de la pisciculture dans les réservoirs de retenues ou dans des bassins piscicoles.

1.6. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet

Les activités du projet comprennent la construction et la réhabilitation de salles de classe au sein de structures existantes (Écoles Normales d'Instituteurs). Sur les sites du projet où des travaux de génie civil seront entrepris, les principales questions relatives aux sauvegardes environnementales et sociales portent sur la gestion des sites de construction tels que la qualité de l'air, le bruit /les vibrations, l'eau et l'assainissement, les déchets solides; l'abattage d'arbres et arbustes, avec la réduction des espaces verts; les risques de dégradation localisée du sol, la sécurité et la santé des enseignants, élèves et populations riveraines pendant les travaux de construction; les accidents et autres incidents.

Par conséquent, ce projet est classé dans la catégorie « Modéré » car les risques environnementaux et sociaux sont de faible ampleur, principalement liés à des sites spécifiques et situés à l'écart de zones sensibles. Aucun impact négatif à long terme ou irréversible significatif n'est attendu de la mise en œuvre du projet. En ce qui concerne les activités principales du projet, qui ne sont pas gênantes, il n'existe aucune autre procédure de diligence raisonnable à entreprendre du point de vue des sauvegardes environnementales et sociales. Seules les mesures d'amélioration (bonne approche) liées à l'amélioration des mesures en matière de sécurité et santé, de sensibilisation à la violence sexiste, de GRM, etc. Dans l'ensemble, les activités envisagées dans le cadre du projet LIRE n'impliquent pas l'acquisition de terres ni le déplacement physique et économique de populations. Tous les travaux seront effectués sur des terrains appartenant aux Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) et dans des locaux appartenant au gouvernement.

1.7. Méthodologie d'élaboration du PEPP

- ❖ Démarche

La démarche globale a consisté à désigner le président du comité préparatoire ainsi que les autres acteurs institutionnels concernés par le Projet. La prochaine étape a consisté à la mise en place du comité d'élaboration du PEPP. Ainsi, le comité sera chargé de collecter les données et de conduire les consultations et l'élaboration du PEPP en collaboration avec le consultant. Il s'agira essentiellement des acteurs institutionnels, les autres parties prenantes ainsi que la société civile œuvrant dans le secteur de l'éducation au Niger.

- ❖ Structuration du PEPP

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- Description du projet ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Sans être exhaustif, le processus de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- Gestion des plaintes ;
- Stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes.

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) dont la première version est disponible et le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) précisent les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le Projet.

A cette étape de la préparation du Projet LIRE et dans le cadre du présent PEPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres sont planifiées.

2.1. Résumé des activités déjà engagées

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre du Projet a commencé dès l'identification dudit Projet pour permettre de prendre en compte dans sa conception et sa mise en œuvre, les points de vue et les préoccupations des parties prenantes. Ainsi, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu entre l'équipe de préparation du Projet et les autres parties prenantes au Projet. Ces réunions dont l'objectif était de recueillir le feedback des parties prenantes sur la situation de l'éducation et la préparation de leur participation à la conception et mise en œuvre du projet, ont permis d'aboutir à des inputs concrets sur la stratégie de consultations, d'intervention et de recours des bénéficiaires. (*Cf. Listes de présence aux rencontres en annexes*).

2.2 Activités envisagées

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables pour atténuer ces risques et impacts potentiels seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte dans la mesure du possible dans la suite du processus de consultation et de participation à la réalisation des activités du projet. Il s'agit :

- ❖ Élaboration, examen, validation, publication des instruments de sauvegarde notamment le CGES, l'EIES, le PEES et le présent PEPP durant la phase de préparation du projet ;
- ❖ Préparation, mise en œuvre et suivi des PGES, Plan d'Actions contre les VBG, Procédure de Gestion de la Main d'œuvre et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) durant la phase de mise en œuvre du projet.

○ **Information et sensibilisation sur le Projet et ses risques et impacts potentiels**

Le Spécialiste gestion des risques environnementaux et sociaux de l'UCP et les spécialistes du Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE) seront mis à contribution durant les études environnementales et sociales (élaboration des instruments de gestion des risques) pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le secteur de l'éducation aussi bien locales que nationales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

○ **Consultation et participation des parties prenantes**

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront sous la responsabilité du Spécialiste gestion des risques environnementaux et sociaux de l'UCP du Projet appuyé par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. Les Autorités Coutumières et Religieuses seront impliquées au besoin pour informer et sensibiliser les populations locales de leur territoire.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du Projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du Projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des documents de mitigation appropriées. Pendant l'exécution du Projet LIRE, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

- ***Parties prenantes potentielles du projet***

Les parties prenantes du Projet LIRE regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant ou ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre. Elles se composent de :

- Les managers du projet et les personnes qui vont être employés par le projet ;
- Les décideurs du secteur de l'éducation au niveau national ;
- Les élèves et les enseignants ;
- Le personnel des services techniques déconcentrés des ministères ciblés et des collectivités territoriales dans toutes les régions du Niger qui vont bénéficier des activités de formation ;
- Les promoteurs des Makaranta qui vont bénéficier directement de compétences de base ;
- La population riveraine ;
- Les élèves/instituteurs des écoles normales ;
- ONG/Associations locales/sociétés civiles œuvrant dans le secteur de l'éducation et les syndicats ;
- Autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- Les autorités coutumières et locales des zones du projet ;
- Les entreprises contractantes du projet ;
- Les réfugiés et les personnes déplacés internes ;
- Parties prenantes du système de gestion des plaintes.

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer de travailleurs directs et de travailleurs indirects, les élèves et les enseignants et les communautés riveraines des écoles. Les travailleurs directs sont les employés du Projet disposant de contrats formels. Les travailleurs indirects sont des agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance.

3.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- des femmes et des jeunes ;
- des personnes handicapées ;
- des personnes âgées ;
- les personnes démunies vivants seules ou les veuves ;
- les malades de VIH/SIDA ;
- Les déplacés internes ;
- Les personnes appartenant à une minorité défavorisée.

Aussi, le non- respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut-il leur faire perdre les avantages liés au Projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important

que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du Projet et de leurs sous-traitants.

4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- **Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes**

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UCP, le plan de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PEPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

- **Stratégie proposée pour la diffusion des informations**

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationale ainsi que les journaux de grande audience tels que la « Sahel ». Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le tableau ci-après donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

**NIGER LIRE (LEARNING IMPROVEMENT FOR RESULTS IN EDUCATION)
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP) / STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN (SEP)**

Tableau 1: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegarde - Facilitation des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - TTL Projet - Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du PRODEC - Personne-Ressource - Cabinet des Ministres concernés ; - Bureau de la Banque mondiale ; - UCP PRODEC 	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UCP PRODEC
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Consultation parties prenantes - Diffusion du résumé du projet - Vidéo-conférence 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - TTL Projet - Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du PRODEC - Personne-Ressource - Cabinet des Ministres concernés ; - Bureau de la Banque mondiale ; - UCP PRODEC - Consultants ; - BNEE 	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UCP PRODEC
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale - Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur sites - Diffusion documents - Formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites 	<ul style="list-style-type: none"> - MES - MEP - Comité de Pilotage du Projet - Comité Technique de Suivi - Unité régionale d'appui technique - TTL Projet - UCP LIRE - UAM 	Comité de pilotage Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales - Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre 			<ul style="list-style-type: none"> - BNEE - PAP potentiels 	
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau UCP - Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - MES - MEP - Comité de Pilotage du Projet - Comité Technique de Suivi - Unité régionale d'appui technique - TTL Projet - UCP LIRE 	Spécialistes Suivi-Evaluation UCP et Banque mondiale

• **Stratégie proposée pour les consultations**

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (MES, MEP, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

• **Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**

Les consultations avec les communautés se reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduites et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables dans les localités riveraines des écoles ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet.

Tableau 2: Stratégie pour les consultations dans le cadre du Projet LIRE

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	TTL Projet Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du PRODEC Personne-Ressource Cabinet des Ministres	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UCP PRODEC

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
			Janvier 2020	concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UCP PRODEC	
	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	Evaluations des risques environnementaux et sociaux et détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)		Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations locales, Bénéficiaires des sous-projets	Consultants Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre des mesures préconisées dans le CGES	Information et consultation sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Sélection environnementale et sociale au moyen de formulaires de sélection (screening) Réalisation d'études environnementales et sociales complémentaires (réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, avant les travaux de génie civil	Groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales, BNEE	Coordonnateur, Spécialiste gestion environnementale, et sociale et Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet
		Mise en œuvre des mesures des PGES	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, pendant les travaux de génie civil	BNEE	
		Suivi-évaluation de l'exécution des PGES validés (Fiches de suivi, Réunions formelles et entretiens individuels ou de groupe avec les parties prenantes)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, pendant les travaux de génie civil	BNEE	Spécialiste gestion environnementale, et sociale
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PEPP					
Suivi d'exécution du PEPP	Elaboration des Rapports	Visite de terrain	Tout le long du cycle du Projet	BNEE	Spécialiste gestion environnementale, et sociale
Evaluation	Elaboration de	Visite de terrain	Mi-	Consultants	Toute l'équipe de

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
de mise en œuvre du PEPP	rapport d'évaluation		parcours ou à la clôture du Projet		mise en œuvre du Projet

4.1 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Il se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UCP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UCP LIRE sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.2 Phases de mise en œuvre du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de l'engagement des parties prenantes portent essentiellement sur :

- **Parties Prenantes**

Dans le cas du Projet LIRE, le principal responsable de la mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est le Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCP. Il sera appuyé par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

- **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

- Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Cependant, au sein de l'UCP, il sera appuyé par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. En tant qu'appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale pourra compter sur le BNEE et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises au spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET LIRE

6.2. Mécanisme de Gestion des Plaintes du Projet LIRE

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Projet LIRE fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Projet le MGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du Projet LIRE.

❖ Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

❖ **Etape 2 : étude des plaintes**

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes sensibles, non sensibles ou farfelues et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et qu'elles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du Projet.

❖ **Etape 3 : l'investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte**

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

❖ **Etape 4 : Propositions de réponse**

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations.

❖ **Etape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance**

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

❖ **Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices**

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

❖ **Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

❖ **Etape 8 : Rapportage**

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet LIRE seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

❖ **Etape 9 : Archivage**

Le Projet LIRE mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.3. Actions envisagées

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en FCFA
Elaboration (préparation et	Spécialiste Sauvegarde	Coordonnateur de l'UCP ; Autres	Trois mois après recrutement de	PM

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en FCFA
validation) du MGP du Projet LIRE	Environnementale et Sociale, Coordonnateur	spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	l'équipe du Projet y compris le Sauvegarde Environnementale et Sociale	
Mise en place des organes départementaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de l'UCP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale	Un mois après la finalisation du document du MGP	Sans Incidence Financière
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes	PM
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Permanent	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur de l'UCP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale Responsable Service Financier	Dès mise en place des organes	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale	Consultants	Dès mise en place des organes	PM

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PEPP

Les activités relatives au PEPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise

en œuvre des activités inscrites au PEPP est le Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale, qui sera assisté du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

CONCLUSION

Le PEPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet LIRE. Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PEPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet LIRE au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Projet LIRE, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet LIRE. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

ANNEXES

Liste de présence de Mission d'identification du Projet LIRE 15 octobre-1er novembre 2018

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
1.	Yahouza Ibrahim	MEP	SG	yahouzai@ceci.com	96994985
2.	Mohamed Zeidane	MES	SG	Zeidane2007@yahoo.fr	92650000
3.	Ari Gonimi Mari	MEP	Coord, PAEQ	Arimfr2001@yahoo.fr	96567512
4.	Dominique Schelameur	MEP/MES	SPM/PAEQ	dschelameur@hotmail.com	92247174
5.	Karine Angues	PAEQ	GRHAMO/PAEQ	kaangles@gmail.com	80681113
6.	Kadar I. Yabe	ESE/AMO/PAEQ	PAEQ	k.yade.amopaeq@gmail.com	
7.	Mahaman Lawali	DMP/MES	MES	m.lawali20@gmail.com	96671818
8.	Mme Galbert Zaliatou	DEP/MES	MES	zaliatouzali@yahoo.fr	96967376
9.	Alhousseini Mamane	MES	DFIC	Alhousseini.mamane@yahoo.fr	90499784
10.	Barkiré Oumarou	Coord. PAEQ	Coord.	oumaroubarkire@yahoo.fr	94712044
11.	Tahirou Niandou Issa	SGF/PAEQ	SGF	lniandou2000@yahoo.fr	96265948
12.	Aliou Doumbia	SGF/AMO	SGF-AMO	alioudoumbia@gmail.com	80501119
13.	Bakingue Zara Gaoh	DFIC/MEP	DFIC	zarabakingue@yahoo.fr	96259194
14.	Roua Boukar Koura	DCPLN/MEP	Directrice	Babba1993@yahoo.fr	96986060
15.	Sabiou Arzika	DPI/MEP	Directeur	asabiou@yahoo.fr	96978744
16.	Achane Hima	DRH/MEP	Directeur	achanahim@yahoo.fr	96495431
17.	Boubacar Iro	DEP/MEP	Directeur	mamaneiro@yahoo.fr	96408415
18.	Maline Julie	AFD-Niamey		malinej@afd.fr	92975257
19.	Garba Insa	DAGESS	COGES	Garbainsa1@yahoo.fr	96293257
20.	Hassane Djibo	DES/GP	Directeur	djibosane@yahoo.fr	98609239
21.	Seydou Maimounatou	MES	PAEQ-MES	maimounatouseydou@yahoo.fr	96278126
22.	Samba Halimatou	MES			96296144
23.	Hatchabi Kourinam	MEP		hatchabi@gmail.com	96894089
24.	Gazibo Sadou	DAGFSS	Directeur	sgazibo@yahoo.fr	96981918
25.	Abdoulaye Souley	DP/DEP		Soulf2005@yahoo.fr	96961214
26.	Boukari Aliou	DSE/DEP/MEP	Suivi-Eval.	a.boukari@yahoo.fr	96292412
27.	Maidagi Mahamadou	DGFEC/MES	DG	mahamadoumaidagi@yahoo.fr	96967012
28.	Ali N'diaye	EPT/JICA	Consultant	Ali.diayeibrahim@yahoo.fr	90104767

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
	Ibrahim				
29.	Aki Kageyama	EPT/JICA	Expert	Aki.kageyama@gmail.com	98973016
30.	Abdoulaye Hama	JICA	CP	hamaAbdoulaye.NE@jica.go.jp	96465470
31.	Adamou Moumouni	DEPRESCO	Agent	Adamoumoumouni643@yahoo.fr	96574880
32.	Mme Almoustapha Rakia	DEPRESCO	Agent	Rakiasalaou.z.f.gmail.com	96574880
33.	Mme Daouda Mamata	DEPRESCO	Directrice	Mamata-djibo@yahoo.fr	
34.	Mme Soumaila Rosalie	DESG/MES	Directrice	soumanalawali@yahoo.fr	
35.	Gorzo Assoumane	DSI/MES	Directeur	gorzoassoumane@yahoo.fr	96550758
36.	Tahirou El. Moussa	MEP	Chef Division	Tahirou.nigerr@yahoo.fr	96049580
37.	Moussa Aboubacar	DENF/MEP	Directeur		
38.	Djibo Idani Zeinabou	MEP	Directrice	izeinabou@yahoo.fr	96403142
39.	Pamela Mulet	BM	Sp. Education	pmulet@worldbank.org	92653600
40.	Léa lunegmann	BM	Sp. Education	liungmann	
41.	Kamil Abdel Wedoud	BM	Sp. Education	hkamil@worldbank.org	
42.	Karine Angles	MES	PAEQ	kangles@gmail.com	80681113
43.	Garba Insa	DAGESS	COGES	Garbainsa1@yahoo.fr	96293257
44.	Maidagi Mahamadou	DGFEC/MES	DG	mahamadoumaidagi@yahoo.fr	96967012
45.	Mme Galbert Zaliatou	DEP/MES	MES	zaliatouzali@yahoo.fr	96967376
46.	Boubacar M. Iro	DEP/MEP	Directeur	mamaneiro	96408415
47.	Seydou Garba Hamidou	DES/CP	DES/CP	bissogha@yahoo.fr	94206150
48.	Igdass Gabbou	DRFM/MES	Directeur	gigdass@gmail.com	96487983
49.	Abdel Kader Issa	DRH/MES	Directeur	Akader-issa@yahoo.fr	96990531
50.	Abdouramane Maimounata	DGPD/MP	Chef division	mounajabir@gmail.com	80303101
51.	Mahamadou Habibou	DMP/MES		habmahamadou@gmail.com	96897497
52.	Rouggah Himadou	DGAENF	DG	rouggah@yahoo.fr	97136157
53.	Inoussa Garba	DGE/MES	DG	moumbnaiz@yahoo.fr	96472868
54.	Soumana Halidou	DPSF/MES	Chef division	soumhato@yahoo.fr	88009061
55.	Aki Kageyama	EPT/JICA	Expert	Aki.kageyama@gmail.com	98973016
56.	Mahamane T. Aboubacar	DECP/FA	Directeur	Tassiouaboubakar9@gmail.com	96995978

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
57.	Ali Abouar	MES	DESPA	nabouaralo@yahoo.fr	88925049
58.	Issoufa Soumana	MES	Ass. SG	Issoufa1@yahoo.fr	
59.	Samba Halimatou	ABF/MES		Halimababaro2016@gmail.com	96296144
60.	Diko Moussa	DESG/MES		Dikom71@yahoo.fr	90401748
61.	Moutari Idi Moussa	DP/MP		Moutari-idi@yahoo.fr	97158396
62.	Mahaman Malam Lawali	DMP/MES		m.lawali2000@gmail.com	96671810
63.	Boubacar Ali Ibrahim	DGFEC/MES		Boubacarali85@yahoo.com	
64.	Maidawaki Bohari	DESGPRI/MES		bobarimaidawaki@yahoo.fr	96885342
65.	Gouzae Mamane	MES		mamanegouza@yahoo.fr	96886321
66.	Adam Amarakzak	DEXO/MES		adamarakzak@gmail.com	96985342
67.	Lawaly Haddou Allakoye	DRH/MES		Lawalih86@gmail.com	96153155
68.	Houkuy Stanislass	BM		shoukuy@worldbank.org	91897501
69.	Aliou Doumbia	PAEQSPM/MES	SPM		80501919
70.	Pr Madougou Saidou	ENS/UAM		Nassara01@yahoo.fr	96265250
71.	Saadou Bakoye	SG/MP		bb.saadou@gmail.com	96969068
72.	Hatchabi Kourinam			hatchabi@gmail.com	
73.	Mme Abdramane Jabir	MP		monnajibir@gmail.com	

Annexe 5 : Équipe nationale de préparation du nouveau projet

- **Coordonnateur** : M. Mohamed Zeidane , Secrétaire General du MES ;
- **Co coordonnateur** : M. Yahouza Ibrahim, Secrétaire General du MEP/A/PLN/EC ;
- **Président**: M. Mahamadou Maidadi , Directeur General des Formations ,des Examens et Concours (DGFECE);
- **Vice-président** : M. Ali Issa Willy, Directeur General de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DGEP) du MEP/A/PLN/EC
- **Rapporteurs** :
 - M. Maman Boubacar, Directeur des Etudes et de la Programmation du MEP/A/PLN/EC ;
 - Mme Galbert Zaliatou, Directrice des Etudes et de la Programmation du MES.
- **Membres** :
 - M. Inoussa Garba, Directeur General des Enseignements du MES ;
 - Mme Hatchabi Kouriram, Directrice Générale l'Alphabétisation du MEP/A/PLN/EC ;
 - Mme Boukar Roua, Directrice des Curricula et de la Promotion des Langues Nationales du MEP/A/PLN/EC ;
 - M. Achana Hima , Directeur des Ressources Humaines du MEP/A/PLN/EC ;
 - M. Alhousseni Mamane , Directeur de la Formation Initiale et Continue ;
 - M. Mamane Moussa, Agent à la DRH du MES ;
 - M. Soumana Halidou, Agent à la DPSF du MES ;
 - Mme Bakingué Zara, Directrice de la Formation Initiale et Continue ;

**Liste des participants à la réunion tenue lors de la Mission de Préparation du Projet
 LIRE (23 avril au 03 mai 2019)**

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
1.	Yahouza Ibrahim	MEP	SG	yahouzai@ceci.com	96994985
2.	Mohamed Zeidane	MES	SG	Zeidane2007@yahoo.fr	92650000
3.	Dominique Schelameur	MEP/MES	SPM/PAEQ	dschelameur@hotmail.com	92247174
4.	Karine Angles	PAEQ	GRHAMO/PAEQ	kaangles@gmail.com	80681113
5.	Kadar I. Yabe	ESE/AMO/P AEQ	PAEQ	k.yade.amopaeq@gmail.com	
6.	Mahaman Lawali	DMP/MES	MES	m.lawali20@gmail.com	96671818
7.	Alhousseini Mamane	MES	DFIC	Alhousseini.mamane@yahoo.fr	90499784
8.	Tahirou Niandou Issa	SGF/PAEQ	SGF	lniandou2000@yahoo.fr	96265948
9.	Aliou Doumbia	SGF/AMO	SGF-AMO	alioudoumbia@gmail.com	80501119
10.	Bakingue Zara Gaoh	DFIC/MEP	DFIC	zarabakingue@yahoo.fr	96259194
11.	Roua Boukar Koura	DCPLN/MEP	Directrice	Babba1993@yahoo.fr	96986060
12.	Achane Hima	DRH/MEP	Directeur	achanahim@yahoo.fr	96495431
13.	Boubacar Iro	DEP/MEP	Directeur	mamaneiro@yahoo.fr	96408415
14.	Garba Insa	DAGESS	COGES	Garbainsa1@yahoo.fr	96293257
15.	Hassane Djibo	DES/GP	Directeur	djibosane@yahoo.fr	98609239
16.	Hatchabi Kourinam	MEP		hatchabi@gmail.com	96894089
17.	Gazibo Sadou	DAGFSS	Directeur	sgazibo@yahoo.fr	96981918
18.	Abdoulaye Souley	DP/DEP		Soulf2005@yahoo.fr	96961214
19.	Boukari Aliou	DSE/DEP/M EP	Suivi-Eval.	a.boukari@yahoo.fr	96292412
20.	Maidagi Mahamadou	DGFEC/MES	DG	mahamadoumaidagi@yahoo.fr	96967012
21.	Ali N'diaye Ibrahim	EPT/JICA	Consultant	Ali.diayeibrahim@yahoo.fr	90104767
22.	Aki Kageyama	EPT/JICA	Expert	Aki.kageyama@gmail.com	98973016
23.	Mme Soumaila Rosalie	DESG/MES	Directrice	soumanalawali@yahoo.fr	
24.	Gorzo Assoumane	DSI/MES	Directeur	gorzoassoumane@yahoo.fr	96550758

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
25.	Moussa Aboubacar	DENF/MEP	Directeur		
26.	Djibo Idani Zeinabou	MEP	Directrice	izeinabou@yahoo.fr	96403142
27.	Pamela Mulet	BM	Sp. Education	pmulet@worldbank.org	92653600
28.	Léa lunegmann	BM	Sp. Education	liungmann	
29.	Kamil Abdel Wedoud	BM	Sp. Education	hkamil@worldbank.org	
30.	Stanislas Honkuy	BM	Sp. Education	shonkuy@worldbank.org	
31.	Momar Dieng	BM	Sp. Education	Mdieng2@worldbank.org	
32.	Garba Insa	DAGESS	COGES	Garbainsa1@yahoo.fr	96293257
33.	Maidagi Mahamadou	DGFEC/MES	DG	mahamadoumaidagi@yahoo.fr	96967012
34.	Igdass Gabbou	DRFM/MES	Directeur	gigdass@gmail.com	96487983
35.	Abdel Kader Issa	DRH/MES	Directeur	Akader-issa@yahoo.fr	96990531
36.	Abdouramane Maimounata	DGPD/MP	Chef division	mounajabir@gmail.com	80303101
37.	Mahamadou Habibou	DMP/MES		habmahamadou@gmail.com	96897497
38.	Rouggga Himadou	DGAENF	DG	rouggah@yahoo.fr	97136157
39.	Inoussa Garba	DGE/MES	DG	moumbnaiz@yahoo.fr	96472868
40.	Soumana Halidou	DPSF/MES	Chef division	soumhato@yahoo.fr	88009061
41.	Aki Kageyama	EPT/JICA	Expert	Aki.kageyama@gmail.com	98973016
42.	Mahamane T. Aboubacar	DECP/FA	Directeur	Tassiouaboubakar9@gmail.com	96995978
43.	Ali Abouar	MES	DESPA	nabouaralo@yahoo.fr	88925049
44.	Issoufa Soumana	MES	Ass. SG	Issoufa1@yahoo.fr	
45.	Samba Halimatou	ABF/MES		Halimababaro2016@gmail.com	96296144
46.	Diko Moussa	DESG/MES		Dikom71@yahoo.fr	90401748
47.	Moutari Idi Moussa	DP/MP		Moutari-idi@yahoo.fr	97158396
48.	Mahaman Malam Lawali	DMP/MES		m.lawali2000@gmail.com	96671810
49.	Boubacar Ali Ibrahim	DGFEC/MES		Boubacarali85@yahoo.com	

N°	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Email	Portable
50.	Maidawaki Bohari	DESGPRI/MES		bobarimaidawaki@yahoo.fr	96885342
51.	Gouzae Mamane	MES		mamanegouza@yahoo.fr	96886321
52.	Adam Amarak	DEXO/MES		adamarazak@gmail.com	96985342
53.	Lawaly Haddou Allakoye	DRH/MES		Lawalih86@gmail.com	96153155
54.	Aliou Doumbia	PAEQSPM/MES	SPM		80501919
55.	Pr Madougou Saidou	ENS/UAM		Nassara01@yahoo.fr	96265250

PHOTOS Mission Maradi



Visite de la DRES - Maradi



Visite d'une école Makaranta



Visite de l'ENI de Maradi